



# Prime de Partage de la Valeur :

## Pas de Chèque en blanc !

Le 6 décembre 2022,

Le 29 novembre, la négociation sur les salaires s'est ouverte à la FNCA. La direction ne voulait négocier que la Prime de Partage de la Valeur, les augmentations pérennes seraient vues lors de la séance de négociation du 31 janvier 2023.

Après plusieurs interruptions de séance, les syndicats ont poussé la direction (qui a commencé avec une prime de 1 000 euros) à faire cette ultime proposition :

- Si signature des syndicats, **une prime nette de 1 500 euros, sinon, ce sera 1 200 euros** à verser avant mars 2023 (prime versée en fonction du temps de présence sur les 12 dernier mois, **SUDCAM était le seul syndicat à demander que nos collègues malades soient inclus**).

Le Crédit Mutuel était dans tous les esprits car ils vont verser une prime de 3 000 euros et accorder une **augmentation pérenne de 3%** en janvier 2023 (pour une inflation actuelle à 6,2%).

**A budget identique, SUDCAM préfère une augmentation pérenne de 6% et une prime de 1 500 euros.**

Ces primes ne peuvent être envisagées que de façon provisoire. Lorsque l'inflation retombera, les prix vont rester élevés. Si le gouvernement arrête le principe de cette prime, on observera que le niveau des salaires sera resté très bas et **le choc sur votre pouvoir d'achat risque d'être violent.**

**Il est donc nécessaire que les salaires rattrapent l'inflation !**

Après consultation de ses adhérents, SUDCAM **serait** favorable à cette prime de 1 500 euros à la condition que les augmentations pérennes soient proches de l'inflation. **Sans certitude, SUDCAM ne signera pas cette prime : ce serait donner un chèque en blanc à la direction.**

**SUD veut négocier un accord global prime et augmentation à la négociation du 31 janvier 2023 et demande à la FNCA de surseoir sa décision unilatérale jusqu'à cette date.**

**Les salariés du Crédit Agricole doivent être reconnus comme nos concurrents, de préférence par des augmentations conséquentes de salaire plutôt qu'une prime.** Il ne suffit pas de demander quelque chose d'évident pour que la FNCA l'accorde. Il peut être nécessaire de mettre en place un rapport de force pour faire plier les directions.

De nombreuses Caisses Régionales se sont mobilisées et se sont mises en grève en 2022 et cela pourrait recommencer en 2023 si le compte n'y est pas. Nos Dirigeants sont désormais prévenus. A bon entendeur !

**Si tu n'es pas encore adhérent-e, viens nous rejoindre, car plus nous serons nombreux, plus nous serons forts face à la direction !**

**SUDICALISE TOI !!!**

Contacts : [sudcam.com](http://sudcam.com) ou Jean Yves : 06 81 70 17 38